



## *Schéma territorial des services aux familles en Côtes d'Armor*

La Banque d'expériences du groupe de travail « Revenus modestes et insertion professionnelle » a été conçue pour permettre la mutualisation des initiatives permettant de favoriser l'accès des familles en insertion professionnelle ou en formation ; aux revenus les plus modestes, aux différents modes d'accueil. Elle vise à faire connaître la diversité des actions infra et extra départementale.

## Le Label crèches VIP – vocation d'insertion professionnelle

*Début de l'action*  
2016

*Localisation*  
Label national

*Action menée par*  
Cnaf, Pôle emploi, EAJE

*Public(s) visé(s)*  
Parents en parcours  
d'insertion professionnelle  
Familles monoparentales

*Partenaire(s)*

Caisse d'Allocations  
familiales  
Pôle Emploi  
EAJE

### CONTEXTE

La Cnaf et Pôle emploi ont signé avec trois ministères (Affaires Sociales, Travail, Familles et Enfance) un accord relatif aux crèches à vocation d'insertion professionnelle (VIP). L'objectif est de renforcer l'accès des familles les plus modestes aux modes d'accueil.

### DESCRIPTION

Il s'agit d'identifier les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) prêts à réserver des places pour un public identifié : les parents d'enfants de moins de trois ans « en recherche d'emploi et qui sont actuellement pénalisés dans leur démarche d'insertion professionnelle ».

Pour obtenir le label VIP, les EAJE s'engagent à accueillir au moins 30 % d'enfants dont les parents sont demandeurs d'emploi. Ils sont orientés par Pôle Emploi, les EAJE, les travailleurs sociaux... Une attention particulière est portée aux familles monoparentales, résidant dans un quartier politique de la ville.

Ces différents acteurs signent un contrat pour une durée de 6 mois renouvelable (12 mois maximum). Le parent s'engage dans une démarche active de recherche d'emploi. La crèche garantit l'accueil de l'enfant au moins trois jours par semaine. Pôle emploi réserve un accompagnement personnalisé aux parents, dans le cadre de son offre d'accompagnement global (accord avec les conseils départementaux). En parallèle, la Caf peut proposer un rendez-vous des droits.

Les établissements d'accueil du jeune enfant intéressés adhèrent à la charte nationale des crèches VIP.

### MOYENS

Bonification de la prestation pour les établissements d'accueil du jeune enfant (fonds publics et territoire Cnaf)

### BILAN OU PERSPECTIVES

Pour l'année 2016, les initiateurs de la charte envisagent de labelliser une centaine d'EAJE.